

MANDATÉ : Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire

Numéro de dossier : A1GT2008-082

<p>1. Événement, date et lieu (08-11-19)</p> <p>Consultation LAU et RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RVQ 204 <input type="checkbox"/></p> <p>Lieu de l'assemblée : L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, bâtiment du gymnase</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Arrondissement de La Cité - Projet de règlement relatif à l'octroi d'une autorisation personnelle pour l'installation d'une borne interactive au Musée de la civilisation sur le lot 1 314 934 (emprise de rue) près du 2 côté de la Fabrique.</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : Mmes Josée Martineau, Geneviève Roy, Françoise Sorieul et MM. Daniel Deraïche, Rénaud Goulet, James Monti</p> <p>Membre sans droit de vote : Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal</p> <p>Autres participants : MM. Roger Lacaille et André Martel de l'Arrondissement de La Cité, M. Bernard Sicotte, Société immobilière du Québec</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>En application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), il est indiqué que le Conseil d'arrondissement de La Cité a donné un mandat de consultation au conseil de quartier et des précisions sont données à l'effet que la demande ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. La fiche synthèse présentant le projet ainsi qu'une carte localisant la borne ont été remises aux participants.</p>												
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté</p> <p>À la majorité, les membres présents du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire recommandent à l'arrondissement de La Cité d'octroyer au Musée de la civilisation une autorisation personnelle, d'une durée de 15 ans, pour installer une borne interactive sur le lot 1 314 934 du cadastre de Québec, tel que prévu par le projet de règlement RA1VQ 134.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1	1	2	4	Abstention	1	Total	6	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Statu quo, refuser la demande et ne pas modifier le règlement. 2. Octroyer au Musée de la civilisation une autorisation personnelle, d'une durée de 15 ans, pour installer une borne interactive sur le lot 1 314 934 du cadastre de Québec, tel que prévu par le projet de règlement RA1VQ 134. 	
Option	Nombre de votes											
1	1											
2	4											
Abstention	1											
Total	6											

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 12
Nombre de commentaires : aucun

Les questions ont porté sur :

Les commentaires ont porté sur :

MANDATÉ : Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire

Numéro de dossier : A1GT2008-082

10. Questions et commentaires du mandaté

Les questions ont porté sur :

Les motifs qui justifient l'installation d'une borne R : La borne agit comme support d'information pour les activités qui se déroulent au Centre de la francophonie des Amériques et au Musée de l'Amérique française. En outre, la borne supporte une grande partie de l'éclairage nécessaire à la mise en œuvre du concept de mise en lumière du bâtiment.

Localisation de la borne et vues sur l'entrée du Séminaire et sur l'escalier qui conduit au parvis de la cathédrale R : Il y a eu beaucoup de discussions afin de déterminer la localisation optimale de la borne. Sa localisation est intimement liée à la mise en œuvre du concept de mise en lumière du bâtiment. Comme le plan le montre, la borne est située dans l'axe du Centre. Sa localisation tient compte de l'accès des véhicules d'urgence dans la cour du Petit séminaire et des dégagements nécessaires pour l'entretien du trottoir, durant la saison hivernale. Dépendamment de l'endroit où l'on se trouve, la borne peut cacher en partie la grille d'accès à la cour du Petit séminaire ou l'escalier latéral qui conduit au parvis de la cathédrale.

Composition de la borne R : Des esquisses de la borne sont présentées. Il s'agit d'une borne interactive avec des écrans tactiles. Tout l'éclairage de la borne et du Centre est dissimulé dans la borne, derrière les fenêtres de verre. De plus, outre les informations concernant le Centre et le Musée, une des faces de la borne recevra le panneau d'interprétation de l'entrée du Séminaire.

Interlocuteurs consultés R : La Commission d'urbanisme de la Ville de Québec et le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine se sont prononcés sur la localisation de la borne, sa qualité dans le cadre d'un quartier patrimonial et sur son intégration architecturale dans son environnement immédiat. Les services de la Ville concernés (urgences, entretien, etc.) se sont prononcés sur sa localisation. Les représentants de la cathédrale et du Petit Séminaire ont été consultés et se sont montrés en accord avec le projet, incluant l'installation d'un fût d'éclairage sur le parvis de la cathédrale. Une source d'éclairage encastrée dans le mur du bâtiment du 4, côte de la Fabrique, viendrait compléter le dispositif d'éclairage de l'édifice, les discussions avec le propriétaire de l'immeuble sont à faire.

Les commentaires ont porté sur :

Des membres se sont dits préoccupés par l'impact de la borne dans son environnement. Ainsi, on fait valoir que le trottoir devant l'entrée du Petit Séminaire est utilisé par les élèves de l'institution en attente de l'arrivée de leurs parents et que l'accès principal au parvis de la cathédrale se fait par l'escalier latéral qui donne dans l'espace public formé du Centre, du Petit Séminaire, incluant la faculté d'architecture et de la cathédrale. Pour ces raisons, on craint que la borne constitue un obstacle visuel pour l'identification de ces différents accès. De plus, certains estiment que la hauteur de la borne, de 4.5 mètres, est relativement importante dans ce milieu patrimonial où l'on doit apporter un soin particulier à ce que l'on ajoute, notamment dans la perspective d'éviter que ces objets entrent en conflit ou déparent l'environnement immédiat. En outre, un membre rappelle la recommandation négative du conseil de quartier concernant l'installation d'un dispositif électronique d'information dans un autre projet culturel. Malgré ces réserves, constatant que les voisins directement concernés ont été consultés et se disent favorables au projet, le membre indique qu'il appuiera la demande d'autorisation personnelle. Un autre membre constate le grand nombre d'organismes consultés dans ce dossier, notamment la Commission d'urbanisme et le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine. Il s'interroge sur la pertinence de consulter le conseil de quartier sur ce sujet.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité. Annexer au rapport au conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Rédigé par

Geneviève Roy
Présidente Président
Conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

André Martel
Conseillers en consultation publiques
Arrondissement de La Cité

24 novembre 2008